

## Foire aux questions

### **1. Quel est le montant des subventions gérées par Centraide United Way?**

Centraide de la région du grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick n'a pas fixé de montant minimum ou maximum de subvention. Nous accorderons des subventions en fonction des services proposés, des montants demandés et de la demande globale.

### **2. Combien d'argent est disponible par le biais de ce fonds? Est-il possible de connaître le montant disponible pour notre région?**

Le FUAC représente un investissement de 350 millions de dollars de la part du gouvernement du Canada, et une partie importante de ce financement est déployée par l'intermédiaire de Centraide United Way Canada, des Fondations communautaires du Canada et de la Croix-Rouge canadienne partout au pays. Centraide de la région du grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick attribuera 501,024 \$ dans notre région.

### **3. Si nous avons reçu d'autres financements fédéraux et/ou provinciaux ou territoriaux liés à la COVID-19, pouvons-nous quand même faire une demande?**

Oui, les ressources du FUAC peuvent servir à améliorer et à élargir les services communautaires fournis actuellement en réponse à la COVID-19, à condition que les dépenses ne soient pas comptées deux fois.

### **4. Qu'en est-il si notre organisme n'est pas habituellement financé par un Centraide ou un United Way?**

Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds soient largement disponibles pour les organismes et les agences de services communautaires qui travaillent à fournir des services et à soutenir les populations vulnérables touchées par la COVID-19. Il n'est pas nécessaire d'être un organisme qui reçoit actuellement des fonds d'un Centraide ou d'un United Way pour faire une demande.

### **5. Quels sont les types d'organismes de services communautaires admissibles?**

Les organismes fournissant des services de première ligne aux populations vulnérables touchées par la COVID-19 peuvent demander des fonds, ce qui comprend les organismes de



**Centraide  
United Way**  
de la région du grand Moncton  
et du sud-est du Nouveau Brunswick

bienfaisance enregistrés et les autres donataires reconnus. Consultez la liste des donataires reconnus publiée par l'Agence du revenu du Canada en [cliquant ici](#).

**6. Nous sommes un organisme sans but lucratif, comment pouvons-nous avoir accès aux Centraide United Way et nous y associer pour fournir un soutien aux communautés vulnérables?**

Au Canada, les organismes sans but lucratif jouent un rôle important en aidant à répondre aux besoins locaux. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de nous associer à des organismes sans but lucratif pour le moment.

La Croix-Rouge canadienne a mis en branle un programme de subventions pour les organismes sans but lucratif. Pour plus d'information sur ce programme, visitez le [redcross.ca/communityorganizations](http://redcross.ca/communityorganizations) (en anglais seulement).

**7. Allez-vous accorder un financement pour des activités déjà en cours qui répondent aux critères?**

Si des activités ou des services sont en cours, vous pouvez solliciter des fonds supplémentaires pour élargir et/ou prolonger la prestation des services pendant une période plus longue (jusqu'au 31 mars 2021).

**8. Si mon organisme reçoit la Subvention salariale d'urgence du Canada, pouvons-nous faire une demande de financement?**

Oui. Les ressources du FUAC ne peuvent financer des dépenses (incluant les salaires) déjà couvertes par une autre source, mais elles peuvent compléter des sources existantes, incluant la subvention salariale.

**9. Combien de demandes de financement un même organisme peut-il présenter?**

Les organismes de services communautaires peuvent demander des fonds pour plus d'un programme/initiative. Veuillez soumettre une demande décrivant les différents programmes/initiatives proposés et leurs budgets respectifs.



**10. Comment les décisions relatives au financement seront-elles prises? Quand pouvons-nous nous attendre à connaître la décision?**

Les demandes seront examinées de façon continue entre le 19 mai et le 8 juillet. Toutes les allocations de fonds seront rendues publiques au plus tard le 31 juillet 2020.

**11. Les services de première ligne que nous fournissons risquent de fermer sans nouveau financement. Pouvons-nous demander un financement dans le cadre de ce programme?**

Le but du FUAC est de financer la prestation de services de première ligne aux populations vulnérables touchées par la pandémie de COVID-19. Les dépenses admissibles comprennent l'embauche de personnel, l'équipement, les fournitures et les frais opérationnels connexes qui permettent aux organismes de fournir et d'offrir des services qui répondent à la crise actuelle.

**12. Pouvons-nous faire une demande auprès des Centraide United Way, des Fondations communautaires et de la Croix-Rouge canadienne?**

Oui. Les demandeurs ne peuvent toutefois pas s'adresser à plus d'un bailleur de fonds pour les mêmes activités de programme et les mêmes coûts connexes. Les trois intermédiaires assureront une coordination locale afin de garantir que les fonds sont distribués de manière à avoir la meilleure portée locale possible pour servir les populations vulnérables.

**13. Quelles sont les exigences en matière de rapports?**

Les exigences en matière de rapports pour ce financement seront principalement axées sur le nombre de services et de clients desservis, et les organisations devront fournir périodiquement des mises à jour de ces chiffres tout au long de la période de subvention. Des détails supplémentaires seront communiqués aux demandeurs retenus.

**14. Comment les Centraide United Way s'assureront-ils que ce financement rejoint les communautés les plus vulnérables? Y a-t-il un engagement en faveur de l'accès équitable à ces ressources?**

Centraide de la région du grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick s'engage à garantir un processus de demande et d'examen ouvert et équitable. Nous nous efforcerons de promouvoir cette possibilité de financement dans l'ensemble de notre communauté et de soutenir les organismes qui souhaitent présenter une demande.



**Centraide  
United Way**  
de la région du grand Moncton  
et du sud-est du Nouveau Brunswick

Centraide de la région du grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick prendra en considération un certain nombre de dimensions d'équité lorsqu'il décidera de la manière dont ces ressources seront allouées à l'échelle locale. Il peut s'agir des populations desservies, de l'équilibre géographique, de l'accès aux zones rurales et éloignées ou d'autres enjeux systémiques.

**15. Nous faisons partie d'un réseau national d'organismes, mais nous sommes régis à l'échelle locale. Devrions-nous envisager de faire une demande pour le FUAC au Centraide United Way de notre localité, ou notre bureau national devrait-il coordonner nos demandes?**

Les ressources sont distribuées dans tout le pays par l'intermédiaire de bureaux locaux. Les divisions locales d'organismes nationaux doivent s'adresser directement à leur Centraide ou United Way local.

**16. Où pouvons-nous trouver plus d'informations? Une assistance sera-t-elle fournie au cours du processus de demande?**

Les organismes trouveront de plus amples informations en consultant le [Guide du Demandeur](#) (au bas de la page). Lignes directrices pour les organismes de services communautaires demandant un financement au FUAC/Guide de présentation des demandes. Pour toute autre question ou assistance, veuillez contacter Paul Toner à [ptoner@moncton.unitedway.ca](mailto:ptoner@moncton.unitedway.ca) ou au (506) 858-8600 x 3665.